



## Refus de renouvellement CDD

Par **anyzete**, le **28/06/2015** à **05:48**

Bonjour, en CDD de droit public à 90 % depuis 5x1 an, j'entre très bientôt dans ma dernière année sauf que le chef d'établissement me propose un renouvellement à 68 %.  
Est-ce qu'un refus de ma part pour baisse excessive de salaire serait considéré comme un motif légitime et me permettre d'être éligible à l'allocation chômage ?  
Je précise que l'établissement subroge son indemnisation au Pôle-Emploi.  
Merci pour une réponse rapide car nous sommes en pleines négociations.

Par **moisse**, le **28/06/2015** à **09:55**

Bonjour,  
Poser plusieurs fois la même question, surtout un WE c'est se moquer des bénévoles qui ont le droit entre 18h29 samedi soir et 5h48 le dimanche matin, de se reposer.

Par **anyzete**, le **28/06/2015** à **10:50**

Désolée, je n'avais pas compris le fonctionnement du site. Bon dimanche, reposez-vous bien.  
Je peux attendre demain pour la réponse.